



Comité économique et social européen

Visite officielle du CESE
au
Centre international de formation de l'OIT
Turin, le 18 juillet 2005

Le CESE: mission, structure et priorités

Discours
de
Anne-Marie Sigmund
Présidente
du Comité Economique et Social Européen

Seul le texte prononcé fait foi
—————
Check Against Delivery

a) **Notre mission**

Aux termes des traités, le Comité économique et social européen est le lieu de représentation et d'expression *"des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée"*.

De fait, le Comité occupe une place à part dans le processus décisionnel communautaire. Entre "l'administration européenne" (la Commission européenne), le Parlement européen et le Conseil, il constitue l'assemblée des acteurs de la vie économique et sociale. Les membres du Comité, qui portent le titre de Conseillers, font partie intégrante du processus de formation des politiques et de préparation des décisions au niveau communautaire.

Privilégiant l'intérêt général, le consensus dynamique que le Comité parvient le plus souvent à dégager dans ses avis est le résultat de la synthèse de positions initiales souvent différentes, voire contradictoires.

Cet effort de synthèse et la recherche constante du compromis mobilisent les représentants des organisations d'employeurs y compris les entreprises publiques (1^{er} Groupe) et des salariés (2^{ème} Groupe) dans un processus permanent de négociation et de conciliation qui vous est bien connu par vos propres expériences au sein de l'OIT.

Mais sont incluses dans ce processus - et là réside la spécificité du CESE - des autres composantes de la société civile organisée : le troisième Groupe que j'ai eu l'honneur de présider avant d'assumer la présidence du Comité.

Nous réclamons donc à juste titre le rôle de « pont entre l'Europe et la société civile organisé ».

La consultation du Comité permet aux instances de décision communautaires, d'une part, de mieux connaître l'impact que les propositions de la Commission auront auprès des parties les plus directement concernées.

D'autre part, nous nous efforçons d'identifier les adaptations envisageables ou nécessaires pour que ces mesures reçoivent une adhésion plus large de la part de l'opinion publique et du citoyen.

En complément de cette activité consultative prévue par le traité, le Comité s'exprime également sur des sujets insuffisamment voire pas du tout pris en compte par les institutions, par l'intermédiaire d'avis d'initiative ou de rapports d'information.

Dans bien des cas, les interpellations, les éléments d'analyse ou les suggestions qu'il formule dans ce cadre conduisent la Commission à présenter des propositions.

Afin de renforcer cette coopération inter-institutionnelle, un protocole a été signé en septembre 2001 avec la Commission et sera renouvelé en 2005 .

Cet accord prévoit notamment la possibilité pour celle-ci de saisir de façon exploratoire le Comité sur certains thèmes avant même qu'elle ait formulé sa propre proposition.

Ainsi, la fonction consultative du Comité intervient-elle alors utilement plus tôt dans le processus décisionnel.

A cette fonction consultative s'ajoutent deux autres missions essentielles qui sont imparties au CESE:

- premièrement, permettre, tant au niveau national qu'au niveau européen, une meilleure adhésion et une plus grande participation de la société civile organisée de l'Union au projet européen et contribuer à rapprocher l'Europe de ses citoyens;

et

- deuxièmement, renforcer le rôle de la société civile organisée dans les pays ou ensembles géographiques (ou ensembles de pays) extra communautaires où il a établi et développe des relations suivies et un dialogue structuré avec les organisations de la société civile, en particulier les partenaires sociaux et y promouvoir la création de structures consultatives inspirées de son modèle.

b) Nos structures

Nos 317 membres sont proposés par les gouvernements des États membres et nommés par le Conseil de l'Union européenne pour une période de quatre ans. Ce mandat est renouvelable.

Le Règlement intérieur prévoit que les membres du Comité constituent trois Groupes représentant les employeurs, les salariés et les autres composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il appartient à chacun des membres de choisir le Groupe auquel il souhaite adhérer.

Il y a lieu de souligner qu'un nombre important de conseillers appartenant aux groupes I ou II sont également actifs au sein de l'OIT, comme par exemple mes collègues et amis Roger Briesch et Luca Jahier. Ce lien personnel crée des conditions particulièrement favorables pour une coopération profitant au mieux du potentiel de synergie.

Le Comité compte 6 sections spécialisées qui traitent les principaux domaines couverts par les Traités :

- "Marché unique, production et consommation"(INT)
- "Transports, énergie, infrastructures, société de l'information"(TEN)
- "Agriculture, développement rural, environnement"(NAT)
- "Union économique et monétaire, cohésion économique et sociale"(ECO)
- "Emploi, affaires sociales, citoyenneté"(SOC)
- "Relations extérieures" (REX)

Pour la coopération avec l'OIT et votre Bureau, ce sont évidemment les trois dernières qui portent le plus d'intérêt.

S'ajoutent aux sections

- un **“Observatoire du Marché Unique”** (OMU) qui a été mis en place au sein du CESE en 1994 avec l’appui du Parlement européen, du Conseil de l’Union européenne et de la Commission européenne

et

- une **Commission Consultative des Mutations industrielles** (CCMI), successeur de l’ancien Comité consultatif de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l’acier).

Pour la préparation de leurs avis, les sections spécialisées constituent, en règle générale, en leur sein, des groupes d’étude comportant notamment un rapporteur assisté d’experts.

c) **Nos priorités**

En décembre 2004, le Comité a adopté un programme de travail, comportant les grandes lignes d’action pour une période de deux ans.

Ce programme, dont je vous ai apporté une copie, est détaillé et complété par la rédaction semestrielle d’un mémorandum pour chaque nouvelle présidence du Conseil. Nous venons de soumettre ce mémorandum au ministre du Royaume-Uni qui a présenté le programme de travail de son gouvernement à notre plénière mercredi dernier.

Je vais me limiter, dans cette présentation, à nommer quelques exemples parmi nos priorités qui pourraient s’avérer comme champ de coopération plus étroite entre nos institutions.

Dans notre programme de travail, la stratégie de Lisbonne figure au premier plan.

Nous sommes convaincus que le "triptyque de Lisbonne", comme on l'appelle, qui s'articule autour de trois volets, économique, social et environnemental, et met l'accent sur le développement durable, offre une vision très concrète de l'avenir de la société européenne. Son orientation basée sur la connaissance lui confère une dynamique supplémentaire.

En mars dernier, le Conseil européen a conféré à notre Comité le rôle de créer, ensemble avec les Conseils économiques et sociaux nationaux et d’autres partenaires, un réseau interactif pour promouvoir la stratégie de Lisbonne.

Nous nous investissons beaucoup dans cette activité dans la perspective de communiquer un maximum de progrès au prochain Sommet du printemps.

Pour impliquer la société civile dans l'action menée à l'échelon européen, l'impératif fondamental est de susciter son intérêt.

Si notre Comité prend au sérieux sa vocation de partenaire institutionnel de la société civile organisée, il se doit de contribuer au travail d'explication et de mobilisation auquel la Commission et la présidence du Conseil ont donné rang de priorité.

Le domaine de la formation et de l'éducation me paraît un point d'accrochage particulièrement intéressant pour cette tâche de communiquer les avantages de ce projet d' Union européenne qui est commun à tous les citoyens.

Pour ce champ d'activité, c'est le Vice-Président Briesch qui joue un rôle-clef dans la coordination des diverses lignes d'action.

Je cite un dernier exemple de priorité actuelle où je vois des possibilités de coopérations très propices, à savoir les relations extérieures de l'Union européenne.

Le Comité a le devoir, tout particulièrement dans ce domaine politique si sensible, d'apporter sa contribution à la mise en place et au renforcement de la société civile organisée dans les pays en dehors de l'Union.

Nos activités dans ce domaine sont focalisées non seulement sur les pays voisins de l'Union, mais aussi sur l'Amérique Latine, les pays ACP et l'Asie. Pour ce dernier continent, je me félicite surtout du développement de nos relations avec la société civile en Inde et en Chine.

d) Conclusion

En conclusion de cette présentation de nos structures, missions et priorités, je ne peux que me féliciter des relations de travail et de contacts déjà bien établis entre notre Comité et l'OIT et le BIT.

Il y a lieu, dans ce contexte, de rappeler notre participation à l'excellente conférence que vous avez organisé avec le commissaire Mandelson et M. Somavia comme intervenants – ce sont justement ces événements d'intérêt commun qui présentent un potentiel remarquable de synergie dans notre travail quotidien.

Je suis persuadée que la cette coopération existante entre nos institutions ne pourra que bénéficier davantage de la déclaration conjointe sur le renforcement de nos relations que M. Somavia et moi avons convenu de signer dans les plus bref délais.

Je cite du texte du projet pour cette déclaration un passage qui me semble résumer le mieux notre mission commune, à savoir :

« le souhait commun de mieux prendre en compte la dimension sociale de la globalisation et d'assurer le respect des droits fondamentaux et notamment de promouvoir le dialogue social et de façon plus large la démocratie participative. »
